



**Organisation des Droits de l'Homme  
et de la Protection du Citoyen**

**Organisation of Human Rights and  
Citizen's Protection**

---

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**DU BUREAU EXECUTIF DE ODHPC, REUNI LE 22 FEVRIER**  
**2011 A 10 HEURES EN SON SIEGE SIS A BONANJO –**  
**DOUALA**

----- ° -----

Nous, Organisation des Droits de l'Homme et de la Protection du Citoyen (**ODHPC**), avons pris connaissance de multiples informations appelant à l'insurrection à partir du 23 Février 2011.

De par notre statut d'association à caractère socio-humanitaire,

- ❖ Dénonçons le manque d'objectivité et de lucidité des commanditaires dont bon nombre réside hors du Cameroun.
- ❖ Convenons qu'il s'agit ici pour ceux là des subterfuges aux fins d'extorquer de l'argent aux peuples camerounais qu'ils reconnaissent d'avance financièrement diminués, et surtout que les fonds sollicités sont à verser dans un compte bancaire difficilement localisable.
- ❖ Rappelons que l'insurrection est spontanée et sans meneur, alors que la grève est conçue et programmée ; les commanditaires ne devraient donc pas s'inspirer de la révolution tunisienne pour livrer les camerounais en pâture.
- ❖ Condamnons toute action et tout acte visant à éprouver les institutions et à mettre en péril la vie et les biens de nombreux citoyens qui ont déjà du mal à se maintenir.
- ❖ Reconnaissons qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression, et que les bouleversements économiques

modifiant les besoins sociaux entraînent de nouveaux enjeux dont la concertation, la négociation, la liberté d'expression et le développement des institutions représentatives de la société civile érigée en corporation.

**EN CONSEQUENCE**

Nul n'a le droit d'obtenir l'adhésion à une cause en usant de manipulation.

Fait à Douala, le 22 Février 2011

**POUR LE BUREAU EXECUTIF**

**LE PRESIDENT GENERAL**

**PRINCE NASSER RAOUL KEMAJOU**

**LE SECRETAIRE AUX AFFAIRES  
JURIDIQUE**

**MAITRE WANGO HAMADU**